

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Budget du Québec 2023-2024

Le gouvernement du Québec soutient l'engagement des universités envers la société québécoise

Montréal, le 21 mars 2023 – Les cheffes et chefs des établissements universitaires québécois saluent le budget du Québec 2023-2024 déposé aujourd'hui par le ministre des Finances, Éric Girard. En augmentant de 5,1 % les crédits alloués à l'enseignement et à la recherche universitaires et de 6,25 % les crédits prévus pour les infrastructures des universités, le gouvernement du Québec reconnaît que les établissements universitaires jouent un rôle clé pour la relance et le futur du Québec.

Dans la [demande budgétaire collective](#) présentée au ministre Girard en octobre 2022, les établissements universitaires ont fait valoir la nécessité d'un réinvestissement récurrent de 1 milliard de dollars en vue d'accroître l'accessibilité aux études universitaires et la réussite étudiante, d'accélérer la transition numérique des établissements universitaires, d'augmenter leurs capacités en recherche et en mobilisation des connaissances et de leur permettre d'offrir des formations adaptées aux besoins nouveaux de la société québécoise. Les sommes annoncées dans le budget 2023-2024 vont permettre d'appuyer les établissements universitaires dans leurs efforts visant l'atteinte de ces objectifs.

Les établissements universitaires soulignent également les mesures destinées à améliorer la diplomation et à mieux soutenir les étudiantes et les étudiants, entre autres par le biais de la bonification des bourses d'excellence des Fonds de recherche du Québec.

« C'est au bénéfice de toute la société québécoise que les établissements universitaires réalisent leur mission d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité. L'expertise développée au sein de nos universités est primordiale pour répondre aux différents défis qui nous attendent. Les sommes consenties par le gouvernement du Québec dans le cadre de son budget 2023-2024 vont permettre de soutenir les efforts des établissements universitaires. La ministre Pascale Déry, le ministère de l'Enseignement supérieur, ainsi que le gouvernement du Québec peuvent être assurés de notre collaboration » souligne monsieur Daniel Jutras, recteur de l'Université de Montréal et président du Conseil d'administration du BCI.

À propos du BCI

Le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) regroupe les 20 établissements universitaires du Québec. Il a pour mission de favoriser la concertation de ses membres, de promouvoir leurs intérêts communs et de faciliter le partage de services et de bonnes pratiques au sein du réseau universitaire québécois.

- 30 -

Source : [Bureau de coopération interuniversitaire \(BCI\)](#)

Renseignements :

Ginette Legault
Directrice générale
Bureau de coopération interuniversitaire
glegault@bci-qc.ca

500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 200
Montréal QC H3A 3C6

T 514 288.8524
info@bci-qc.ca
bci-qc.ca